

## Délibération portant location d'un immeuble pour accueillir le siège de la 3CO.

Séance du 28/08/2020

Délibération n° 93

Nombre de conseillers

En exercice: 40 Présents: 31 Absents: 9 Votants: 35

dont « pour »: 26dont « contre »: 2dont abstention : 7

Le 28 août 2020 à 17h00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 24 août 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la MJC de Mangajou.

## Présents:

AHMED COMBO Papa, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOUM Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, RAMA Ahmed, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAÏLI Mhamadi.

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zaïnati, BOINAIDI Habachia, CHANFI Bibi, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati.

## Procurations:

- -/ ABDALLAH Oidhuati à MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- -\ MADI Fatima à AHMED COMBO Papa
- MOHAMED Zainaba à BOINA MZE Salim
- ABDOU Fatima à IBRAHIMA Said Maanrifa.

<u>Absents</u>: ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Fatima, ABDOU COLO Nassuhati, MADI Fatima, BACAR SOILIHI Inchati, BOURA Zaounaki Fatima, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, MOHAMED Zainaba.

Secrétaire de séance : Mme RIDHOI Zainabou.

Le Conseil communautaire,

Considérant la proposition de location suivante :

Un bâtiment en R+2 existant en travaux de finition d'environ 400 m² et situé près de Café Room à Combani proposant I4 bureaux et I grande salle de réunion, appartenant à la famille Echat ALI. Loyer proposé à 7 000 €/mois, négociable. Disponible d'ici la fin de l'année. Réf. Cadastrale : AV 324, Titre : 8615.

Considérant que l'immeuble subit actuellement des travaux de conformité d'un ERP;

Considérant que l'immeuble peut accueillir jusqu'à 14 bureaux et 1 grande salle de réunion ;

Considérant que la montée en charge du personnel de la 3CO;

Considérant que le propriétaire souhaite de la part de la 3CO une garantie de réservation de l'immeuble ;

## **DECIDE**

I/ de louer l'immeuble au prix ne dépassant les 7 000 €/mois ;

2/ d'autoriser le président à renégocier le prix proposé par le propriétaire sur la base de l'estimation de France Domaines ;

3/ d'autoriser le président à finaliser et signer le bail avec le propriétaire ou son mandataire ; 4/ et d'occuper l'immeuble en janvier 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le président,

M. Said Maanrifa IBRAHIMA

